

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2022/181

Objet : règlementation stationnement et circulation.

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de l'Entreprise SPIE CityNetworks en date du **21/07/22**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de terrassement pour branchement individuel ENEDIS, ruelle de la Plate Voie à SAINGHIN-en-WEPPE, par SPIE CityNetworks, rue des Reptins – Z.I de Ruitz à RUITZ (62620), il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux cela, à partir du **25 juillet 2022 et pour une durée de 7 jours**.

Article 2 : Une signalisation « **ROUTE BARREE SAUF RIVERAINS** » sera mise en place à l'entrée de la ruelle de la Plate Voie par l'Entreprise SPIE CityNetworks et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. Le Directeur de l'Entreprise SPIE CityNetworks,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 21 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe

Nadège BOITEAU

